

# ANNEE 2021

## 8EME REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

### **Membres présents :**

- M. - Dominique FERRAU, Maire ;
- Mme - Flavia D'ANGELO, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire ;
- M. - Manuel MULLER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- M. - Abdellah AFRYAD, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme. - Hulya ERDOGAN, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- M. - Abdallah YAHI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme - Jamila DEBACHA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au maire ;
- M. - Nicole CHENARD, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Cindy QUESADA, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Mathieu SCHMITT, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Céline MOURER, Conseillère municipale ;
- M. - Giuseppe VIRCIGLIO, Conseiller Municipal ;
- M. - Calogero NATALE, Conseiller Municipal ;
- Mme - Georgette MACHNIK, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Rachid AIT HRROU, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Nicole BARDOT, Conseillère Municipale ;
- M. - Salvatore INSALACO, Conseiller Municipal ;
- Mme - Hayette BOUAOUNE, Conseillère Municipale ;
- M. - Alain ROGER, Conseiller Municipal ;
- Mme - Marie KOPP, Conseillère Municipale ;
- Mme - Joanna VANGELISTA, Conseillère Municipale ;

### **Membres arrivés en retard :**

### **Membres absents excusés :**

- Mme - Daniela SUTERA, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- M. - Jean-Luc MEYER, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme - Pauline LUDDECKE, Conseillère Municipale Déléguée ;
- Mme - Lumba Fatuma DARABU, Conseillère Municipale ;
- Mme - Laila REZGUI, Conseillère Municipale ;
- M. - Khalid YASSER, Conseiller Municipal ;

### **Membres absents non excusés :**

- M. - Mohamed MISBAH, Conseiller Municipal ;
- Mme - Sindy BENKERT, Conseillère Municipale ;

### **Procurations :**

- M. Jean-Luc MEYER à M. Manuel MULLER ;
- Mme Pauline LUDDECKE à M. Abdellah AFRYAD ;
- Mme Lumba DARABU à Mme Flavia D'ANGELO ;
- Mme Laila REZGUI à Mme Hulya ERDOGAN ;
- M. Khalid YASSER à Mme Marie KOPP

**Secrétaire de séance :** Mme Flavia D'ANGELO

# Conseil Municipal du 09 NOVEMBRE 2021

## ORDRE DU JOUR

### 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 OCTOBRE 2021

### 3.2 DOMAINE ET PATRIMOINE / ALIENATIONS

2. Cession de biens immobiliers

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.11.2021

.....

Début de séance : 18 H 05

Fin de séance : 18 H 17

Le Conseil Municipal dûment convoqué en date du deux novembre deux mille vingt et un par le Maire, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique FERRAU, Maire, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 05 et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présent à son invitation. Il propose que Madame Flavia D'ANGELO soit désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance. Après l'accord unanime des élus, elle est invitée à procéder à l'appel nominal des conseillers.

Le maire constate que le quorum est atteint et il passe à l'ordre du jour.

### POINT N° 1

#### DELIBERATION N° DEL-01-09/11/2021

Domaine : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU

Objet : Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

#### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**D'ADOPTER**

- le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2021.

## **POINT N° 2**

### **DELIBERATION N° DEL-02-09/11/2021**

Domaine : 3.2 – Aliénations

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : cession de biens immobiliers.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-9 à L 1311-13 ; et L 2241-1 ; L 2541-12
- Vu l'article L 3221 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la délibération N° DEL-08-03/09/2021 du 3 septembre 2021 ;

Considérant que toute cession d'un bien immobilier d'une commune de plus de 2000 habitants doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Considérant que la Caisse Crédit Mutuel du Canton de Behren souhaite transférer son agence bancaire sur le secteur Nord de la ville afin de regrouper l'ensemble de ses agences du territoire dans un seul bâtiment ;

Considérant l'avis des Domaines en date du 19/08/2021 ;

Considérant que le bien immobilier à céder, cadastré dans l'avis des Domaines se décompose comme suit : section 10 n° 154, 157, 158, 159 d'une contenance de 2 302 m<sup>2</sup>, est propriété de la commune ;

Considérant qu'entre temps, le parcellaire a été mis à jour pour correspondre parfaitement au projet et que maintenant il se compose comme suit : section 10 n°8,11 et 12 et section 11 n° 4 d'une contenance globale de 2 285 m<sup>2</sup> ;

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

### **DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

#### **D'APPROUVER**

- la cession à la Caisse Crédit mutuel du Canton de Behren des parcelles cadastrées en : section 10 n°8,11 et 12 et section 11 n° 4 d'une contenance globale de 2 285 m<sup>2</sup>, au prix de 9 000 € l'are, soit un montant de vente total de 205 650 € ;

#### **D'AUTORISER**

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Affiché LE 15.11.2021**

**en conformité de l'article L 2121-25**

**du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Dominique FERRAU**

Maire de Behren-lès-Forbach.